

MATERIEL DU POLE ANIMATION

FORMULAIRE D'EMPRUNT ET DE RESTITUTION DU MATERIEL

Le prêt de matériel par la DFVU est réservé prioritairement aux associations étudiantes de l'UT dans le cadre des projets subventionnés par la commission CVEC. Il peut être ponctuellement accordé aux associations, leurs partenaires ou services de l'Université sur des actions soutenues par la DFVU.

Une liste du matériel ouvert au prêt est disponible sur demande au Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire (dfvu-poleanimation.contact@utoulouse.fr) ou en ligne sur le site internet d'UT.

Cas particulier des barnums : le risque de soulèvement est important en cas de vent fort, les barnums ne seront donc mis à disposition qu'avec des lests et sous réserve d'un vent de vitesse inférieure à 20km/h.

I. Utilisation du matériel

Le matériel prêté doit être utilisé avec précaution et restitué en l'état initial. Il appartient à l'association demandeuse de se former à son utilisation.

En contrepartie d'un prêt à titre gracieux, l'association s'engage à supporter toutes les dépenses d'entretien du matériel mis à disposition pendant toute la durée du prêt.

II. Assurance

L'association prend en charge tout matériel emprunté à compter de son enlèvement et jusqu'au retour de celui-ci dans les locaux du pôle.

Il est donc demandé à l'association au moment de la demande d'être couverte par une assurance adéquate autant pour sa responsabilité civile, que pour le matériel pris en charge au moment de la demande.

III. Dégradation et perte

Toute dégradation ou perte de matériel mis à disposition de l'association peut entraîner un refus de prêt ultérieur ainsi que le rachat par l'association demandeuse de tout ou partie des biens dégradés ou perdus.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné.e _____, membre de l'association _____
déclare avoir pris connaissance de la convention de prêt et m'engage à la faire respecter aux
utilisateurs du matériel.

MATERIEL EMPRUNTE DU

AU

LISTE DU MATERIEL EMPRUNTE

RENDEZ-VOUS* POUR L'EMPRUNT (DU LUNDI AU VENDREDI ENTRE 9H ET 21H)

LE

A

RENDEZ-VOUS* POUR LA RESTITUTION (DU LUNDI AU VENDREDI ENTRE 9H ET 21H)

LE

A

*Les rendez-vous s'effectuent à l'accueil du bâtiment U5 - MEP

SIGNATURES

EMPRUNT

Pôle animation

Emprunteur

Fait à Toulouse, le :

Fait à Toulouse, le :

RESTITUTION

Pôle animation

Restituteur

Fait à Toulouse, le :

Fait à Toulouse, le :